L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

SAMEDI MATIN, 3 JANVIER.

LA SUISSE ET LE SAINT-SIÉGE.

Le câble a annoncé que le Conseil fédéral suisse avait voté une note ayant pour objet d'informer le Saint-Siége de la rupture des rapports officiels entre le Vatican et la Suisse. Voici le texte de cet important document :

NOTE DU CONSEIL FÉDÉRAL.

A Mgr Agnozzi, chargé d'affaires du Saint-Siége en Suisse.

Le Conseil fédéral a reçu le 8 de ce mois, par la légation de la Confédération suisse auprès de S. M. le roi d'Italie, communication du texte officiel d'un document intitulé : "*Epistola encyclica*" que S. S. le pape Pie IX a adressé en date du 24 novembre 1873 aux patriarches, primats, archevêques et évêques de l'Eglise catholique.

Si ce document, qui a reçu en Suisse la publicité complète à laquelle lui donne droit la liberté de la presse, se bornait à promulguer sur les questions de doctrine ou de discipline ecclésiastique les décisions du souverain-pontife de l'Eglise romaine, le Conseil fédéral n'aurait point à s'en occuper. Il a respecté jusqu'ici et il s'efforcera toujours de faire respecter la liberté de croyance dans les diverses confessions. Par les propositions qu'il a faites, il y a plusieurs mois déjà, à l'Assemblée fédérale pour le règlement constitutionnel des questions ecclésiastiques, il a prouvé ainsi que M. le chargé d'affaires du Saint-Siége lui-même l'a reconnu dans un entretien récent avec le président de la Confédération, qu'il est animé à l'égard de tous les cultes d'un esprit de justice et d'impartialité.

Mais l'encyclique *Etsi multa luctuosa*, du 21 novembre 1873, renferme et précise, à l'égard de diverses autorités légitimement constituées en Suisse et de certaines décisions que ces autorités ont régulièrement prises, des accusations de la nature la plus directe et la plus grave.

Au nombre de ces accusations figurent celle d'avoir violé la foi publique (*obstante etiam datâ publicè fide*), et celle d'avoir, par l'expulsion d'un prêtre du territoire suisse, commis un acte honteux et plein d'ignominie pour ceux qui l'ont ordonné comme pour ceux qui l'ont exécuté (*fœda et indecora mandantibus atque exequentibus*).

Bien que le pouvoir temporel des papes n'existe plus, le Conseil fédéral avait cru devoir maintenir jusqu'ici des rapports diplomatiques et officiels avec le Saint-Siége.

Il l'a fait par égard pour le souverain-pontife et sa situation présente, par considération personnelle pour le chargé d'affaires actuel du Saint-Siége, à l'esprit conciliant duquel il se plaît à rendre hommage et par respect pour les sentiments religieux des catholiques suisses.

Mais puisqu'au mépris de ces relations et des égards qui en sont la conséquence élémentaire, le pape profère avec éclat contre les autorités suisses et leurs actes des accusations graves et répétées, il est du devoir et de la dignité du Conseil fédéral de reconnaître qu'une représentation diplomatique permanente du Saint-Siége en Suisse est devenue inutile.

Le Conseil fédéral a en conséquence l'honneur de porter à la connaissance de Mgr Agnozzi, et de l'inviter à porter à la connaissance de son gouvernement, qu'à dater de ce jour, et par le fait du Saint-Siége, la Confédération suisse ne peut plus reconnaître le chargé d'affaires du pape comme représentant diplomatique accrédité auprès d'elle.

Le Conseil fédéral prie Mgr Agnozzi de en vouloir lui faire connaître la date à laquelle il se propose de fixer son départ. Il prendra les mesures nécessaires pour que, jusqu'à ce moment, le chargé d'affaires du Saint-Siége jouisse de tous les égards qui sont dus à son caractère diplomatique.

En exprimant à Mgr Agnozzi le regret qu'il éprouve de devoir prendre la détermination qui fait l'objet de la présente note, le Conseil fédéral saisit cette occasion pour l'assurer de sa considération distinguée.

Berne, le 12 décembre 1873.

Au nom du Conseil fédéral suisse,
Le président de la Confédération :
CERESOLE.
Le chancelier de la Confédération :
SCHIESS.

Lettre du Capitaine Surmont.

M. le capitaine Surmont a adressé au *Daily Telegraph*, de Londres, la lettre suivante, en réponse à des attaques dirigées contre lui.

Monsieur le rédacteur,

J'ai sous les yeux le numéro du *Daily Telegraph* qui porte la date du 6 décembre, et avec autant de stupéfaction que de dégoût, j'y lis, formulées dans le rapport que vous attribuez au capitaine Robertson, du *Loch Earn*, les accusations les plus graves contre mon honneur de marin, contre les braves gens que je suis fier d'avoir commandés sur la *Ville du Havre*, et accolée à ces calomnies, une réclame, ridicule par sa maladresse, en faveur des paquebots anglais.

Vos lecteurs ne seront certainement pas surpris qu'en face de pareilles infamies, — retenez bien ce mot, monsieur, — j'élève à mon tour, la voix pour infliger au capitaine Robertson ou à ceux qui le font parler, le démenti public le plus catégorique. J'ai peine à croire, en effet, même après votre affirmation, que cet officier soit réellement l'auteur coupable d'une si répugnante imposture.

J'ignore ce que peut édicter, en pareille matière, la loi anglaise; mais je doute qu'elle me refuse le droit d'exiger de vous la publication de ma réponse, à la place même où le mensonge a été imprimé, et j'entends user de ce droit.

Le capitaine Robertson affirme *selon vous* que la *Ville du Havre* est seule responsable de son désastre.

J'avais, dans mon rapport, au point de vue des manœuvres respectives des deux bâtiments, gardé une réserve que tout galant homme appréciera; mais il vraiment le capitaine Robertson osait trancher, si péremptoirement en sa faveur, cette question grave et obscure entre toutes (la mort ayant enlevé la plupart des témoins, et surtout le principal, l'officier de quart, au moment de la rencontre), je répéterais alors sans crainte d'être contesté par aucun homme du métier, que le capitaine du *Loch Earn*, naviguant au plus près, avec un seul coup de barre dessous, pouvait en loffant, empêcher la collision; qu'il le pouvait, *jusqu'au moment de l'abordage*, — *jusqu'à la dernière minute*, — et qu'il ne l'a pas fait. Je dirais surtout qu'au témoignage des survivants de la *Ville du Havre*, les feux du *Loch Earn* n'ont pas été aperçus de mon bord, soit qu'ils manquassent en effet ou qu'on ait laissé, comme cela arrive si souvent après une longue nuit, charbonner les mèches des fanaux.

Le capitaine Robertson et les officiers de son bord m'accusent, selon votre journal, d'avoir lâchement abandonné mon navire, et de m'être sauvé à bord du *Loch Earn*.

Il y a plus de vingt ans que je commande des navires du Havre, mes compatriotes me connaissent, et si vous vouliez faire croire, monsieur le rédacteur, au premier venu d'entre eux, que j'ai déserté mon poste à l'heure du péril, celui-là vous rirait au nez. J'en appelle sans crainte, et la tête haute, comme un honnête homme que je suis, au témoignage de tous ceux qui me connaissent; j'en appelle au témoignage spontané des nombreux passagers qui, avant toute relation de ma part, ont publié dans les journaux les détails de la catastrophe. Je n'ai fait que mon devoir, sans doute, mais je l'ai rempli tout entier. J'étais sur ma passerelle, et j'ai sombré là, avec mon navire.

Je crois donc pouvoir mépriser l'outrage qui m'est fait, mais je ne saurais permettre que la noble conduite de mes officiers, dont deux sont morts, demeure odieusement calomniée, comme elle l'est, dans le récit attribué, sans doute à tort, au capitaine Robertson.

Il est incontestable que la chute de la mâture a jeté à bord une grande confusion, à cause du grand nombre de tués et de blessés, mais j'ai été ouï par eux jusqu'au dernier moment, et, quand nous avons coulé, tous avec le navire, ceux de nos hommes que je pouvais apercevoir de ma passerelle étaient à leur poste.

Le capitaine Robertson — ou ceux qui se font ses organes — affirment que ce sont les canots du *Loch Earn* qui ont sauvé les malheureux passagers de mon navire, tandis que les deux embarcations qui me restaient demeuraient inactives à la traîne du *Loch Earn*.

J'ai rendu un public hommage à l'efficacité du secours des canots anglais; il y avait trois embarcations anglaises et deux baleinières françaises, il n'est donc pas étonnant que les Anglais aient recueilli plus de monde; mais il est faux que les baleinières de la *Ville du Havre* soient demeurées inactives.

Il en est des détails secondaires du récit prêté à M. le capitaine Robertson, comme des faits principaux que je viens de relever : ils sont faux, entièrement faux.

Et vous, monsieur le rédacteur, permettez-moi de vous dire que vous avez tort de faire une affaire d'annonces de cette épouvantable catastrophe.

C'est une mauvaise action, croyez-moi, que de chercher, au détriment de mon honneur et de celui de mes hommes, du profit pour vos compagnies de paquebots.

Je n'ai point agi ainsi à l'égard de vos concitoyens. Relisez mon rapport, vous y trouverez, soigneusement enregistré, tout ce qui peut honorer le capitaine du Loch Earn et son équipage.

Tenez, monsieur, vous qui vantez si audacieusement la supériorité des paquebots britanniques, prenez garde que je ne fouille trop avant dans l'histoire de vos naufrages, et que j'oppose à cette prétendue infaillibilité de vos hommes de mer les souvenirs de la Columbia, de la City of Glasgow, de la City of Philadelphia, de la City of Boston, de la City of New York, de la Tempest, des deux Canadian, du New York, du Java, de l'Indian, du Hungarian, du Connaught, de l'United States, de la Britannia, de l'Anglo Saxon, du Colorado, du North Briton, du Caledonian, du Nord Scotian, de l'United Kingdom, de l'Hibernia, de la Cambria, de l'Africa, du Scotland, du Glasgow, de la Cleopatra, du Chicago, de la City of Washington, du Tripoli et de l'Atlantic.

J'en oublie sans doute, mais en voilà toujours assez pour vous rendre plus modeste et plus humble sous la main de Dieu.

Agréez, monsieur le rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée.

Capitaine SURMONT.

SPECTACLES, &c.

Théâtre de l'Opéra.

L. PLACIDE CANONGE.........Directeur.

Samedi, 3 Janvier 1874, Matinée à Midi LE ça, opérette.—LA CHANOINESSE, comédie en un acte.—LES FEMMES QUI PLEURENT comédie en 1 acte.

Samedi soir à 7½ heures, CHARLES VI, grand opéra. 3 jan—1

Académie de Musique de Bidwell.

Lundi, 5 janvier 1874.

— Engagement de —

LYDIA THOMPSON.

Le bureau est ouvert. 3 ja—

Académie de Musique de Bidwell.

Lundi, 29 décembre.

Seconde et positivement la dernière semaine du BLACK CROOK.

de Bidwell & McDonough. Changement complet de spécialités.

JEUDI, 1er janvier 1874. **Matinée du Premier de l'An.**

Samedi, à midi—Dernière matinée : BLACK CROOK.

Lundi, 5 janvier—LYDIA THOMPSON. 28 déc.

SIX JOURS SEULEMENT.

UN VÉRITABLE VULCAIN POUR LA PUISSANCE ET LA FORCE.

L'EXPOSITION

Au défi de $1,000,000 et $100,000.

La plus grande consolidation de Curiosités zoologiques, d'Hippodrome et de Musée.

TROIS JOURS

Sur les terrains aux du coin des rues Bourbon et Orléans,

VENDREDI, SAMEDI ET DIMANCHE, **9, 10 et 11 Janvier.**

TROIS JOURS

Sur les "Masonic Lots" près le Cercle Tivoli LUNDI, MARDI ET MERCREDI, **12, 13 et 14 Janvier.**

Grande Ménagerie Orientale

Musée, Volière, Cirque, Hippodrome romain et Caravane égyptienne.

Retour triomphal, après une absence de quinze mois, de la combinaison la plus brillante, la plus instructive—combinaison qui a obtenu plus de succès que

Quatre de celles de l'Ancien et du Nouveau-Monde.

DEUX GRANDES MÉNAGERIES, Quatre Troupes de Cirque, doublées, Trois Musées consolidés, —Et— Une magnifique Volière.

Il n'y a nulle part quelque chose de comparable.

DEUX SPECTACLES PAR JOUR. Matinée tous les jours, à midi.

Le spectacle du soir commence à sept heures et demie. Les portes s'ouvrent une heure auparavant.

Grande Procession dans les rues. Tous les jours, à 9 heures.

La plus grande procession qui ait jamais été vue. Regardez-la.

Entrée : $1—Pour les enfants au-dessous de 10 ans, 50 cents.

Magnifiques siéges pour tout le monde, et portiers courtois.

2 janv—6t W. W. DURAND, Agent-Général.

Calcasieu Sulphur and Mining Company Nouvelle-Orléans, le 1er janvier 1874.—Avis est par les présentes donné que, conformément à l'Article X de la Charte de cette Compagnie, l'élection annuelle de douze Directeurs pour l'année prochaine, aura lieu à son bureau, No. 3½ rue Carondelet, (au premier) LUNDI, 12 janvier 1874. V. A. BÉLAUME. 1er jan—10t Secrétaire.

Banque du Sud. — Nouvelle-Orléans, 31 décembre 1873.—Les Directeurs ont, aujourd'hui, à leur réunion, déclaré un dividende de quatre pour cent, provenant du bénéfice des 6 derniers mois et qui sera payable le 15 janvier 1874. I. GARR, 1er janv—6t Caissier.

Banque Germania Nationale.—Nlle-Orléans, 30 décembre 1873.—AUJOURD'HUI, à une réunion des directeurs, un dividende semi annuel de 6 pour cent a été déclaré payable aux actionnaires sur demande. 1 janv—6t HERM ROEHL, Secrétaire.

Bureaux de la Compagnie du Chemin de fer de la rue St. Charles.—Au coin des rues Carondelet et Huitième, Nouvelle-Orléans, 1er janvier 1874.—L'assemblée annuelle des actionnaires de cette Compagnie, à l'effet d'élire des Directeurs pour l'année, aura lieu, aux bureaux de la Compagnie, le LUNDI, 12 janvier 1874, de 10 heures du matin à midi. V. RIVIERE, 1 jan—3t Secrétaire.

AVIS.—Association d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.—Nlle-Orléans, 2 décembre 1873. — Conformément à la recommandation contenue dans le rapport du comité d'investigation, accepté par les actionnaires dans une assemblée tenue le 12 décembre courant, et sujet à la ratification par les actionnaires qui doivent être bientôt appelés à voter à cet effet, les profits disponibles de la Compagnie seront, suivant la Charte. Avis est, par ces présentes donné, que les primes d'assurances sur polices effectuées dans cette Association à partir du 1ER JANVIER 1874 INCLUSIVEMENT, seront closes et payables à la fin de chaque mois, moins une remise (rebate) de quinze pour cent (15 0/0) sur les risques de feu, rivière, et de cinq pour cent (5 0/0) sur les expéditions, de coton par mer. TOUS ASSUREURS, Y COMPRIS LES ACTIONNAIRES, auront à ces dernières leurs droits à toute participation aux profits de l'Association, dans la proportion de leurs primes acquises, à la clôture de chaque année fiscale, soit le 31 décembre. M. MUSSON, Président. G. LANAUX, Secrétaire. 28 déc—1m

Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans.—Au coin des rues Baronne et Commune—Nlle-Orléans, 20 décembre 1873.—Avis aux Actionnaires—Les directeurs de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans ont, à leur réunion du 16 du courant, déclaré un dividende de $0 par action—dividende au bénéfice des six derniers mois, c'est payable à dater du 12 janvier 1874. Les livres de transferts sont fermés jusqu'au 13 janvier. WM. S. BROWN, 31 déc—1m Trésorier.

Bureaux de la Compagnie du chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton.—Nlle-Orléans, 29 décembre 1873.—A un meeting du Board des Directeurs, tenu ce jour, un dividende de quatre pour cent a été déclaré, payable à partir du 20 janvier 1874. 30 déc—10t P. MCBRIDE, Secrétaire.

Bureaux du New Orleans City Railroad Company.—No. 12 rue du Canal—Nouvelle-Orléans, 18 décembre 1873.—A une réunion du Board des Directeurs de cette Compagnie, tenue le 10 du courant, un dividende de quatre piastres par action, a été déclaré payable aux actionnaires à partir du JEUDI, 1er janvier 1874. 27 déc—au 1 ja C. C. LEWIS, Secrétaire.

New Orleans Butchers Hide and Tallow Company, No 10, South Peters street—Nlle-Orléans, 27 décembre 1873.—Les Actionnaires de cette Compagnie sont notifiés qu'une élection de Directeurs, pour l'année 1874, aura lieu LUNDI, 5 janvier, au local de l'Association, de sept à neuf heures du soir. A. DUCHIRON, 27 déc—au 5 janv Secrétaire.

Banque Nationale de l'Etat, de la Nouvelle-Orléans.—Nlle-Orléans, 10 décembre 1873. L'élection annuelle des Directeurs, pour l'année prochaine, aura lieu au local de cette Banque, le TROISIÈME MARDI DE JANVIER,—20 du mois prochain—de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. 21déc—au20jan CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Banque Française de la Louisiane. 15 décembre 1873. Les livres de souscription au capital de la Banque Française de la Louisiane sont ouverts à partir de ce jour. Les personnes dont les noms suivent sont chargées de distribuer les listes et de faire recueillir les souscriptions : J. Lelay, 164 rue Commune. Ed. Larue, Cour de Galier. M. Musson, N. O. Insurance Association, 103 rue du Canal. John Rocchi, 2 rue Carondelet. J. B. Camors, 61 rue Tchoupitoulas. Ant. Carrière, rue Vieille-Levée. P. Tujague, 14 rue de Chartres. L. Grand, Cour de Gallier. Jules Rosé, 59 rue des Magasins. J. Plaisant, 18 rue St-Louis. J. Schweitzer, rue Royale. A. Dumestre, 23 rue Poydras. A. Bonnet, 65 rue Royale. René de Gas, 8 rue Carondelet. 16déc—1m

Bureaux du Carondelet Canal & Navigation Company.—Nlle-Orléans, 18 décembre 1873.—L'élection annuelle de neuf Directeurs devant servir pendant un an, sera tenue au No 12 de la rue Carondelet, le LUNDI 19 janvier 1874, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M. EMILE BOUNY, 18 déc—25—janv 3,10,18 Secrétaire.

Workingmen's Accommodation Bank.—Nouvelle-Orléans, 10 Décembre, 1873.—Conformément à l'article 8 section de la charte de cette banque, une élection de sept directeurs, pour l'année, par les actionnaires, aura lieu, au local de la Banque, No 94 de la rue du Canal, le LUNDI, 12 janvier, 1874, de dix heures du matin à deux heures de l'après-midi. Avis est également donné que le même jour, en même temps et au même endroit, il sera statué sur les amendements à la charte soumis par le conseil de direction. JOSEPH MENARD, 11déc—30j Caissier.

Nlle-Orléans, 8 Décembre 1873.—**Compagnie d'Assurance Mutuelle Home** de la Nlle-Orléans.—Conformément à une résolution des Directeurs, à une réunion qui a eu lieu aujourd'hui, une assemblée des porteurs de Scrip de cette Compagnie est convoquée pour le **31 Décembre 1873**, aux bureaux de la Compagnie, No 78 de la rue du Camp, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, à l'effet de voter sur la proposition de liquider les affaires de la Compagnie. 10 déc—au31 A. W. HUNTER, Secrétaire.

Banque Nationale Mutuelle. — Nouvelle-Orléans, 5 décembre 1873. — L'élection annuelle de neuf directeurs, pour l'année, aura lieu, au local de la Banque, No 106 de la rue du Canal, le MARDI, 13 JANVIER 1874, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. JOSEPH MITCHEL, 5 déc au 13 jan Caissier.

Mutual National Bank.—New Orleans December 5th 1873.—The annual election for nine Directors, to serve during the ensuing year, will take place at the Banking House No. 106 Canal street, on TUESDAY, JANUARY 13th 1874, between the hours of 10 A. M. and 2 P. M. JOSEPH MITCHEL, dec 5th—5 wks Cashier.

Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans, au coin des rues Baronne et Commune, 5 décembre 1873.—**Avis aux Actionnaires.**—Une élection de six directeurs de cette Compagnie pour l'année, à dater du premier lundi de février, aura lieu, aux Bureaux de la Compagnie, le LUNDI, 5 janvier 1874, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. WM. S. BROWN, 5 déc—1m Trésorier.

Bureaux de la Compagnie du Chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton—Nouvelle-Orléans, 4 décembre 1873.—L'élection annuelle des Directeurs de cette compagnie aura lieu, conformément à la loi, le LUNDI, 5 janvier 1874, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, aux bureaux de la compagnie, No 17 de la rue Baronne. 5 déc—au 5 janv P. MCBRIDE, secrétaire.

Bureaux de la Compagnie du Chemin de fer de Jefferson et du Lac Pontchartrain.—Nouvelle-Orléans, 4 décembre 1873.—L'élection annuelle de Directeurs de cette compagnie aura lieu, conformément à la loi, le LUNDI, 5 janvier 1874, de 10 heures du matin à midi et quart, aux bureaux de la compagnie, No 17 de la rue Baronne. 5 déc—au 5 janv P. MCBRIDE, secrétaire.

CONFISERIE ADOLPHE LEMANNE,

207.........Chartres Street.........207

Entre Dumaine et Ste-Anne.

2 Diplômes, 1 Certificat à la Foire d'Etat de la Louisiane 1872.

SPÉCIALITÉS pour Nougats montés, Gateaux des Pyramides, Glacés, imariages. Bonbons fins assortis, Fruits du pays cristallisés, Boîtes, Sacs et Cornets pour baptêmes. **Se charge de toutes les commandes aux prix les plus modérés.** 23 janv—1 an

DIVERS.

THE LABORING HOMESTEAD and Co-Operative Association of Louisiana. OFFICIERS :

ARISTIDE GERARD..........Président
EMILE DEBUYS..........Vice-Président
DUSUAU HARPHEN..........Secrétaire
ULGER LAUVE..........Trésorier.

BUREAU DES DIRECTEURS : Jules Tuyes, Jean Langles, Alphonse Tertrou, Danville L. Kernion, P. Cyprien Ricard, Wm. B. Schmidt, Chas. Nathan, Emile DeBuys, Aristide Gerard.

COMITÉS : **Organisation**—E. DeBuys, J. Tuyes, C. Nathan. **Finances**—A. Tertrou, J. Tuyes, D. L. Kernion. **Terres et Fermes**—A. Tertrou, D. L. Kernion, P. C. Ricard. **Magasins co-opératifs**—W. B. Schmidt, E. DeBuys, J. Langles. **Réglements**—E. DeBuys, J. Tuyes, Charles Nathan.

BUREAU DE L'ASSOCIATION : **Triangle Building**, au pied des rues Canal et Commune. 10 déc—3m

Pesez vos cannes, votre sucre, &c.

Nous montons, en ce moment, sur plusieurs vastes habitations, un grand nombre de nos **balances d'habitations sucrières.** Elles répondent à un besoin qui, depuis longtemps, se faisait sentir parmi les planteurs qui roulent pour d'autres personnes : elle met le sucrier, ainsi que le propriétaire de la canne, à même de savoir quelque chose du poids d'un changement de cannes et de se faire une idée de la quantité de sucre que produit la terre.

Ceux qui achètent des récoltes des petites habitations peuvent les acheter au poids.

Des centaines de ces balances sont employées, actuellement, sur les habitations de Cuba : beaucoup de nos planteurs en montent aujourd'hui.

Nos balances sont trop bien connues pour que nous ayons besoin d'en parler plus longuement. Nous sommes prêts de remplir, d'une manière satisfaisante, toutes les demandes qui nous seront adressées.

FAIRBANKS & CO.

W. B. BOWMAN, agent, **Au No 53 de la rue du Camp,** Nlle-Orléans. 8 oct—3m.

IMPORTATEURS ET MARCHANDS —DE—

Quincaillerie et Quincaillerie d'étagères,

AMÉRICAINES ET ÉTRANGÈRES,

Aux Nos 89 et 91 de la rue du Camp, Succursale, au No 365 de la rue des Magasins : Entrepôt, aux Nos 143, 145 et 147 de la rue des Magasins.

OUTILS de charpentiers et de tonneliers. MACHINES et outils de ferblantiers. ARTICLES CREUX, en fonte, en ferblanc et émaillé. FOURNEAUX de cuisine et RECHAUDS. Toute espèce d'ARTICLES DE MÉNAGE.

FABRICANTS DE ARTICLES en ferblanc brillant et vernis à laque. FOURNEAUX doubles, élevés, de Warren pour coke ou charbon. FOURNEAU Charter Oak de cuisine, connu depuis dix-huit ans comme le seul fourneau parfait. Chaque fourneau Charter Oak est garanti. Demander la liste des prix et les catalogues qui donnent une description des articles. 13 nov—1 an—v&c

SALSEPAREILLE D'AYER.

Elle est, partout, comme un des remèdes les plus efficaces qui aient jamais été découverts pour nettoyer le corps et purifier le sang. Elle a en sa faveur la sanction du temps, et sa réputation n'a faite que s'étendre, car elle repose sur ses vertus et des guérisons remarquables. Elle agit si doucement qu'on peut la donner sans crainte, aux enfants et, cependant, elle chasse du même corps les impuretés—telles que les affections scrofuleuses et syphilitiques—qui s'y trouvaient depuis des années.

On lui doit des cures merveilleuses de **scrofules, d'éruptions et de maladies de la peau, de tumeurs, de boutons, de pustules, d'érysipèles, d'ulcérations intérieures de l'utérus, de l'estomac, et du foie.** Elle combat aussi victorieusement d'autres maladies qu'elle ne semblait ne pas pouvoir atteindre—telles que l'**hydropisie, la dyspepsie, les crises, la névralgie, les affections du cœur, les faiblesses** auxquelles lesquelles les femmes sont sujettes **la débilité et la leucorrhée**—quand elles ont les indices de poisons scrofuleux.

LA SALSEPAREILLE D'AYER nous conserve la santé et les forces au printemps. En renouvelant l'appétit et vivifiant les organes de la digestion, elle dissipe la langueur et l'abattement que produit la saison. Alors même qu'on n'est pas malade, on se sent mieux, on vit plus longtemps quand on a le sang pur.

PRÉPARÉE PAR

LE DR. J. C. AYER & CO., A LOWELL, MASS.

Et en vente chez tous les Pharmaciens. 11oct—1f C

Restaurant Cosmopolitain,

13 et 15,...RUE ROYALE...13 et 15

Entre les rues Canal et Douane.

LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.

ON y trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat et toute espèce de vins de choix; tout ce qu'il faut pour les Soirées, les Mariages, etc.

Il y a des Salons particuliers au premier; des Chambres élégamment meublées, à louer à la semaine ou au mois.

Le Restaurant est ouvert jusqu'à minuit. 25 déc—1an

RETOUR DU DR. CURTIS A LA NOUVELLE-ORLÉANS.

LE DR. E. DE F. CURTIS, M. D. F. R. C. S., Auteur de "Manhood", "Medica Essays on Marriage", etc., etc.

A L'HONNEUR D'ANNONCER aux citoyens de la ville, des environs, et particulièrement ceux qu'il a déjà traités, qu'il est de retour à la Nouvelle-Orléans et y passe à la saison. On peut le consulter, comme par le passé, à son ancien **Cabinet, No 9 de la Rue des Remparts,** Entre les rues Canal et Douane.

Tous les jours—de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, et de 6 à 8 heures du soir.

Les dimanches, de 11 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, seulement.

Le Dr. Curtis a consacré vingt ans à l'étude des Maladies Nerveuses provenant de l'abus des forces physiques, et en a fait une spécialité.

Il s'adresse surtout à ceux qui se sont fiés à d'ignorants charlatans qui ne leur ont fait aucun bien et leur ont même nui. La médecine, comme toutes les autres sciences, est progressive et chaque année amène un perfectionnement. Grâce à une combinaison de puissants remèdes, le **Dr. Curtis** non-seulement soulage ses patients sur-le-champ, mais encore les guérit radicalement.

Voici ce que dit de lui le "Medical Times" : "Le traitement du Dr. Curtis—fruit de vingt ans de pratique—diffère de tous les autres et se recommande aux malades pour lesquels il est, seul, une source de soulagement. Des cas déclarés incurables ont cédé aux médicaments du praticien."

"MANHOOD" (virilité) — OUVRAGE DU DR. CURTIS, 200ME EDITION,

Revue et corrigée par l'auteur, E. de F. Curtis, M. D. F. R. C. S., etc., etc.

Essai sur la cause et la guérison de la faiblesse prématurée, et où il est expliqué comment on perd la santé, comment on la recouvre. Cet ouvrage indique clairement les obstacles au mariage, le traitement de la faiblesse nerveuse et physique. C'est le résultat de vingt ans de pratique.

CURTIS ON MANHOOD—(Traité de Curtis sur la virilité).—Il n'y a pas de membre de la société auquel cet ouvrage ne puisse être utile.

CURTIS ON MANHOOD.—Les jeunes gens devraient lire ce traité pour s'instruire et les malades pour se guérir. Il ne saurait nuire à personne.—"London Medical Gazette."

Prix, 50 cents, par la Poste. S'adresser à l'auteur,

LE DR. CURTIS, No 9 de la Rue des Remparts, NOUVELLE-ORLÉANS.

Le DR. CURTIS insiste, auprès des malades avec lesquels il a déjà été en correspondance, sur la nécessité d'une entrevue qui le mette à même de mieux juger du cas.

Les consultations sont confidentielles. 30 nov—3m

The Freedman's Savings & Trust Co.

CAISSE D'ÉPARGNE NATIONALE.

Charte accordée par les Etats-Unis en 1865. SUCCURSALE DE LA NLLE-ORLÉANS,

No 182 Rue du Canal, ENCOIGNURE DRYADES.

HEURES DE BANQUE : **De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.** Ouverte les samedis soir, pour recevoir des dépôts, de 6 à 8 heures. L'intérêt alloué est de Six pour Cent. C. D. STURDEVANT, HENRY BACAS, Caissier. Assist. Caissier. On peut se procurer des copies de la Charte à la Banque. 5 janv—1an

ALBIN ROCHEREAU. CHARLES T. DUGAZON. Mme. ADELE HEPP, in commendam. PIERRE RABITES. ERNEST MERILH.

A. ROCHEREAU & CO.,

Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne,

COMMISSION MERCHANTS,

IMPORTERS OF

WINES, BRANDIES, SARDINES, &c.,

8 SOUTH WILLIAM ST., New York. 16 & 18 ST. LOUIS ST. New Orleans.

21 août—1an

147---------147 Rue du Canal.

ERLEBACH & CHARDEY, PROPRIÉTAIRES

de l'unique magasin de ce genre qui soit au Sud et lequel est connu sous le nom de

THE ORIGINAL **GREAT SOUTHERN DOLLAR STORE**

FONDÉ EN OCTOBRE 1869.

IMMENSE ATTRACTION !

Marchandises valant $3, $4 et $5, **Vendues à $1 seulement.**

NOUS avons reçu un stock complet de Marchandises d'une valeur et de fantaisie du meilleur goût et d'un fini irréprochable, qui ont été spécialement choisies et importées pour notre grande réouverture.

Ces marchandises surpassent, sous tous les rapports, toutes celles offertes jusqu'à ce jour par le "Dollar Store" comme utilité, valeur, richesse et assortiment; et, malgré leur grande supériorité, nous offrons au public le choix de toutes ces marchandises à $1 seulement, rien au-dessous, rien au-dessus.

Nous donnons ci-après l'énumération d'une partie des articles composant notre immense stock :

VERRERIE de Bohême, GARNITURES de toilette, VERRE D'EAU, CABARETS, PORCELAINE de Chine, ARTICLES de Vienne, PORTE-MONNAIES en vrai cuir de Russie, CEINTURES cuir de Russie, SACS de Dames, ALBUMS, BOITES à ouvrage, ALBUMS pour Musique, PUPITRES, TROUSSES de Voyage.

FOURRURES ! FOURRURES !

COLS et MANCHETTES pour Dames, toile et dentelle; MOUCHOIRS pour dames, toile et dentelle, et brodés; CORSETS français, CHEMISES, JUPONS, CALEÇONS, CAMISOLES et BAS.

Un très grand choix de CHAPEAUX GARNIS pour dames, demoiselles et enfants. RUCHES du dernier genre, par pièces et à la yarde.

PARFUMERIE et ARTICLES DE TOILETTE Brosserie, Savons et Peignes, etc., etc.

Une grande variété de COUTEAUX de poche, COUTEAUX à dessert et de table, CANIFS, etc. Toute cette coutellerie est importée des meilleures manufactures anglaises.

CUILLÈRES et FOURCHETTES de table plaqué sur métal blanc; CUILLÈRES à thé, GOBELETS, CASSE-NOISETTES, ANNEAUX de serviettes, argentés sur métal blanc.

Notre rayon de Bijouterie ne laisse rien à désirer; le tout est en plaqué français : BROCHES et BOUCLES d'oreilles, BOUTONS de manchettes, COLLIERS avec MÉDAILLONS; Un beau choix de BRACELETS, PORTE-MOUCHOIRS, PORTE-PLUMES, CRAYONS, etc., etc.

Tout un assortiment de JOUETS D'ENFANTS et d'ARTICLES DE JOUR DE L'AN.

ETAGÈRES pour salons, GLACES sur pied, ORNEMENTS, CRACHOIRS en porcelaine de Chine, LAMPES, TASSES et SOUCOUPES dorées.

Magnifiques STORES, pour fenêtres, à $1.00 la paire.

TABLEAUX Chromos et CAGES, etc., etc., et tous ces articles seront vendus indistinctement $1.00.

Nous faisons de grandes concessions aux marchands, et les ordres envoyés seront l'objet de notre attention particulière. Nous expédions des marchandises sur réception de mandats sur la Poste ou C. O. D., contre remboursement.

Demandez des Catalogues donnant l'énumération de tous les articles contenus dans notre établissement; ils vous seront expédiés gratis.

ERLEBACH & CHARDEY, 147, RUE DU CANAL, Nouvelle-Orléans, Lne.

P. O. Boîte No 749.

Nous désirons informer le public que le magasin "The Original Dollar Store", fondé en 1869, n'a pas changé de local et qu'il est toujours au 147 de la rue du Canal, où nous serons heureux de recevoir nos nombreux amis et clients. 16 nov—4m

Cinquante mille piastres

SERONT prêtées par le METROPOLITAN LOAN AND SAVINGS BANKS, au No. 14 de la rue du Camp, au-dessous du City Hotel, sur des DIAMANTS, PERLES, MONTRES, BIJOUX, PIANOS, OBLIGATIONS DE L'ETAT OU DE LA VILLE, à un intérêt de quatre pour cent par mois. La Banque alloue un intérêt de six pour cent l'an sur les dépôts de soixante jours et davantage; elle émet des certificats de dépôt pour six ou douze mois, à un intérêt plus élevé. 4 juil—1an R. D. VAN HORN, Caissier.

PAPIERS PEINTS.

GRANDE RÉDUCTION DE PRIX.

Mme Vve H. HABERT,

100......RUE DE CHARTRES......100

ANNONCE respectueusement à sa clientèle de la ville et de la campagne qu'elle a reçu d'Europe et du Nord, UN ASSORTIMENT COMPLET DE PAPIERS PEINTS de toutes sortes, **Ciels de lit, Devants de cheminée, Rosaces, Stores, Bordures, Décors de tous genres,** qu'à partir de LUNDI 6 COURANT, et en raison des circonstances, elle vendra tous ces papiers à une réduction de prix extraordinaire qui défie toute concurrence.

Les propriétaires sont invités tout spécialement à venir visiter ce bel assortiment; ils pourront se convaincre eux-mêmes du beau choix de ces papiers et DE LA MODICITÉ DES PRIX.

Tout travail, tout ouvrage entrepris par la maison **H. HABERT** sera garanti donner toute satisfaction; le collage des papiers sera fait à raison **de 20 sous le rouleau.** 5 oct—3m v&o

Chaudières à Sucre du Tennessee De la célèbre Usine de Stacker.

APPARTENANT à MM. WOODS, YEATMAN & CO.—Le soussigné a constamment un choix assorti de ces Chaudières, ainsi que des GRILLES et des BOUCHES DE FOURNEAU, des meilleurs modèles. E. F. LAVILLEBEUVRE, Marchand Commissionnaire. 24 oct—73—1 an No. 16 rue Union.

P. & R. DE VERGES,

Marchands, en Gros et en Détail, — DE — Charbon Pittsburg, Anthracite, Cannel et autres. Bureau, rue Carondelet, No 24 1/2. Dépôt, au No 39 de la rue Dauphine. Débarcadère, au coin des rues Levée et Désiré, Nouvelle-Orléans. 15 nov—3m

EDWARD BEALS JR. ALPHONSE LAINE

BEALS & LAINE,

MARCHANDS DE **Charbons Pittsburg, Anthracite et Cannel anglais.**

Il approvisionnent promptement les familles et les bateaux à vapeur. DÉPOTS—sur la Levée, au Ferry du 3e District, —Et— Au coin des rues Louisa et Levée. BUREAU, No 22 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans, Lne. On reçoit les ordres à l'un ou à l'autre endroit. 7 déc—1 m

APPAREIL PERFECTIONNÉ —DU— GAZ BARBARIN,

A bas prix et fonctionnant avec succès à la Nouvelle-Orléans, au Mississippi et en Louisiane.

Fabrique et salle d'encan au No. 2 du Triangle Building et No 255 de la rue Peters (autrefois Nouvelle Levée) entre les rues Delord et Calliope, Nouvelle-Orléans. F. ROBERTS, Surintendant, 9 av—1an Lock Box 748 du bureau de la Poste.

CLAIRVOYANCE.

LE Professeur LENORMAND, nouvellement arrivé de Paris, peut être consulté, à la Nouvelle-Orléans, comme clairvoyant, astrologue et spiritualiste.

Le professeur Lenormand est le neveu de la célèbre clairvoyante de ce nom, à Paris. Il a prédit les événements de la catastrophe de Napoléon III, et, par la sympathie, il peut guérir tous genres de maladies et de tracas personnels ou de famille, ainsi que les personnes dérangées par la boisson. Il vous dira la meilleure place où vous pourrez le plus chanceux dans vos affaires, et il donne des détails sur le passé, le présent et le futur et la destinée de chaque personne.—Office, 78, rue St-Pierre, entre Bourbon et Royale.—Heures : de 9 A. M. à 7 P. M. 9 nov—6m

Transféré au 131 de la rue Canal.

E. LEVY & Co,

PROPRIÉTAIRES —DU— GRAND DOLLAR STORE DU SUD.

FONDÉ EN 1868.

Désirent mettre sous les yeux du public la liste suivante qui renferme une partie des articles achetés pour la saison prochaine et dont le prix, pour chacun d'eux, sans exception, est de

UN DOLLAR SEULEMENT :

Tabourets pour les pieds, en tapis de Bruxelles et de velours, Paillassons en rotin et en coco. Tapis en toile cirée 4 sur 8. Un magnifique assortiment de cols ruchés et de tous autres genres, pour dames.

Articles de Ménage POUR UN DOLLAR.

Services à thé et à café, Grandes boîtes à épices, contenant des casiers pour six différentes épices, Boîtes à couteaux et à fourchettes, Epoussettes, Plumeaux, Grandes boîtes-tirelires japonaises.

Belles broderies françaises.

10 yardes pour $1 : 8, 6, 4, 3, 2 et 1 yarde, de meilleure qualité, pour UN DOLLAR.

Mouchoirs batiste, très beaux, avec des initiales brodées, 2 pour $1. Mêmes mouchoirs, pour messieurs, au même prix.

UNE MACHINE A COUDRE DE FAMILLE, COMPLÈTE, POUR UN DOLLAR.

Très beaux Oiseaux du Sud, empaillés, placés sous un globe de verre, pour $1. Stéréoscopes, $1. Six vues, soit américaines, soit françaises, $1. Un magnifique assortiment de tableaux, peints à l'huile, tous sujets choisis, pour $1 chaque.

Fleurs françaises et Rubans pour Ceintures.

UN DOLLAR.

Jolis Rubans pour chapeaux, 6, 4, 3 et 2 yardes pour $1. Stores en toile, toutes couleurs et toutes grandeurs, unis et avec dessins au centre,

UN DOLLAR PIECE.

Serviettes en toile, 6, 4, 3, 2, pour un dollar meilleures que les anciennes. Nappes en toile, grandeur extra, $1.

NOUVEAU DÉPARTEMENT-ARGENTERIE

Plus d'articles pour un dollar que jamais auparavant. Cuillères de table et de poche, Articles en bois sculpté, Jolis Cadres de dessin pour dames et pour messieurs, Chapeaux garnis, Fourrures, Châles, Bijouterie, Jouets, Articles en cuir, Faïence, Porcelaine de Chine, Verrerie de Bohême, Bijouterie jais et caoutchouc, Ceintures, Plumes d'autruche.

VOILA LES ARTICLES

que nous avons ajoutés, CETTE SAISON, à l'immense liste de ceux que nous avions l'habitude d'importer; ils sont entièrement nouveaux et il paraîtront pour la première fois cette saison, dans notre

GRAND MAGASIN A UN DOLLAR.

Nous avons, en outre, notre stock habituel qui comprend :

250,000 Articles Nouveaux.

A UN DOLLAR CHAQUE.

Articles de Fantaisie.

Boîtes à ouvrage garnies, porte-musique, secrétaires, nécessaires, jeux de domino, jeux d'échecs, jeux de trictrac, tout appareil complet, albums en maroquin et en cuir de Russie, pour 50 et 100 portraits, à bordures dorées, boîtes pour touristes, instruments de mathématiques, porte-monnaie en cuir de Russie, sacs de voyage; broches à cheveux et parures de perles, manches à poignées de nacre, miroirs de main, peignes, poudre de riz; stéréoscopes, avec une douzaine de vues; toilettes pour dames et pour messieurs, complètement garnies; lunettes.

Fourrures ! Fourrures !

Pour dames, pour demoiselles et pour enfants, de $1 à $10; fourrures en zibeline, manchon et cape, $5, valant $15 dans tous les Etats-Unis. Chapeaux de velours, élégamment garnis, pour dames, pour demoiselles et pour enfants, $1; chemises et bas de jupons brodés et tuyautés, pour nuit, pantalettes, robes d'enfants; une demi-douzaine de paires de bas pour dames.

Très jolis devants de chemises, blancs, $1; écharpes en soie, derniers genres et toutes nuances, $1; trois paires des meilleurs demi-bas anglais, $1; demi-douzaine de mouchoirs en toile, $1; une chemise et un caleçon, en bon mérinos, $1; cannes et parapluies pour tous les goûts, à $1 chaque.

Livres ! Livres !

Avec élégante reliure et dorés sur tranches, des auteurs les plus distingués : poètes, historiens, publicistes, hommes de sciences, etc.

Verrerie de Bohême et Porcelaine de Chine.

Toilettes, trois pièces, $1; services à liqueur, comprenant bouteille, plateau et six verres, $1; vases de cheminée, richement décorés en or, à $1 chaque à $1 la paire, selon la grandeur, cravachoirs en porcelaine, décorés en or; coupe, sonnette et plateau, avec devise, pour présents; vases en porcelaine et statuettes parisiennes, pour $1.

Peintures à l'Huile.

JOLIS TABLEAUX, avec cadres en noyer doré, à $1.

Anneau de serviette en argent solide, Couteaux à fruits, en argent solide, avec pique-noix attaché, $1; Théière en argent plaqué, $1.

Coutellerie Anglaise, Supérieure.

Une douzaine de Couteaux et de Fourchettes, $1; demi-douzaine Couteaux pour dessert, à manche d'ivoire, $1; quatre Couteaux pour table, $1. Service à découper, manches en ivoire sculpté, à $1; trois paires de jolis ciseaux, de différentes grandeurs, dans un étui en maroquin, $1; quatre jolis couteaux de poche fantaisie, $1; étui avec ciseaux et tire-bouchons, $1; deux bons rasoirs, dans une boîte, $1.

Articles de Ménage.

Demi-douzaine Essuie-mains en toile, $1; Nappes en toile, $1; Rideaux en dentelle, Stores, Patères et Paniers en bois sculpté : Glaces 17 sur 10. Cadres en noyer; Lampes de tous genres, complètes.

Jouets Mécaniques et à Vapeur.

Et un grand assortiment, très varié, de Jouets de tout genre, seront exposés à partir du 1er Décembre jusqu'après les fêtes de la Noël et du jour de l'An.

Nous faisons de larges concessions aux clubs et aux marchands. Le public peut être convaincu que les marchandises seront achetées de notre manière habituelle d'opérer loyalement et consciencieusement. Tous ordres envoyés par la malle ou autrement seront l'objet de toute notre attention. Marchandises expédiées dans toutes les parties des Etats-Unis, sur réception de mandat de poste, traites ou payables au moment de la livraison.

Adressez-vous à

E. LEVY & CO., P. O. Box 246, New Orleans.

Souvenez-vous du transfert de notre établissement au No 131 de la rue du Canal, Bâtisse Touro, et, ainsi, que nous n'avons plus aucun rapport avec qui que ce soit occupant notre ancien local, que l'on cherche à faire passer pour le "premier et véritable Dollar-Store." 30 oct—6m

MADAME GROUX,

LA célèbre costumière, a transféré son magasin du No. 93 de la rue Conti, au No. 66 de la **rue Dauphine,** entre les rues Conti et Bienville, local plus avantageusement situé, plus beau et plus agréable. Elle sera heureuse d'y fournir à ses nombreux amis et clients des costumes de fantaisie, des costumes de bals masqués, des dominos, et une variété de tout ce qu'il y a de plus recherché dans ce genre. N'oubliez pas le No 66 de la rue Dauphine. 5 oct—3m

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES

Dirigé par Mme MATTHEY, Successeur de Mmes LAVILLEBEUVRE et DERON No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement. 23août—6m

LOTERIES.

MAGNIFIQUE PLAN.

Seulement 10,000 Numéros.

LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE, A NUMÉRO SIMPLE.

Gros Lot.................$25,000

COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE. (Incorporée le 17 août 1868.) CHAS. T. HOWARD & CO., Directeurs.

CLASSE A.

Devant être tirée en public, à la Nouvelle-Orléans, le SAMEDI, 24 janvier 1874.

PLAN.

10,000 Billets.......Billets seulement $10

MOITIÉ, QUART ET HUITIÈME EN PROPORTION.

1 lot de	$25,000 est	$25,000
1 lot de	10,000 est	10,000
1 lot de	5,000 est	5,000
40 lots de	500 sont	20,000
200 lots	100 sont	20,000

LOTS D'APPROXIMATION :

9 approximations de $300 chaque pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $25,000 sont	$2,700
9 approximations de $200 pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $10,000 sont	1,800
9 approximations de $100 pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $5,000 sont	900
270 lots s'élevant à	$85,400

EXPLICATION DES LOTS APPROXIMATIFS

Les autres neuf unités de la même dizaine du numéro gagnant les trois gros lots auront droit à 27 lots d'approximation. Par exemple, si le billet No 1248 gagne le lot de $25,000, les billets Nos 1241, 1242, 1243, 1244, 1245, 1247, 1248, 1249 et 1250 auront droit à $300 chacun. Si le billet No 231 gagne, le lot de $10,000, les billets Nos 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239 et 240 auront droit à $200 chacun. Si le billet No 450 gagne le lot de $5,000, les billets Nos 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448 et 449 auront droit à $100 chacun.

Billets entiers, $10; Demi-Billets, $5; Quarts de Billets, $2 50; Huitièmes de billets $1 25.

LOTS PAYABLES EN PLEIN ET SANS DÉDUCTION.

Les demandes doivent être adressées à CHAS. T. HOWARD & CO., Lock box 692, P. O., Nouvelle-Orléans.

Envoyez des mandats de poste ou faites enregistrer vos lettres. 9 janv—73—1an

AJOURNEMENT !

Quatrième Grand Concert Tombola Au profit de la

Bibliothèque Publique du Kentucky

PLUS D'UN MILLION EN BANQUE !

SUCCÈS ASSURÉ !

CERTITUDE D'UN TIRAGE COMPLET

Mardi, 31 Mars prochain.

Afin de répondre au désir et à l'attente du public et des détenteurs de billets, touchant le paiement en plein et des magnifiques primes annoncées pour le Quatrième Grand Concert Tombola au profit de la Bibliothèque Publique du Kentucky, la direction a résolu de remettre le Concert et le Tirage au MARDI, 31 MARS 1874. Elle a déjà reçu

Plus d'un Million de Piastres

Et encore les remises de beaucoup de ses agents.

On ne doute pas que tous les billets ne soient vendus avant le tirage, mais qu'ils le soient ou ne le soient pas tous vendus, le Concert et le tirage auront positivement lieu au jour dit ci-dessus, et s'il reste des billets invendus le montant des lots leur sera réduit proportionnellement.

60,000 Billets seulement

ont été émis, et il y a que

12,000 LOTS GAGNANTS,

s'élevant à

$1,500,000.

Les billets sont divisés par coupons, en dixièmes, les parties fractionnaires seront représentées au tirage comme le sont les billets entiers.

Liste des Lots :

UN GROS LOT DE	$250,000
UN GROS LOT DE	100,000
UN GROS LOT DE	50,000
UN GROS LOT DE	25,000
UN GROS LOT DE	17,500
10 LOTS DE $10,000	100,000
30 LOTS DE 5,000	150,000
50 LOTS DE 1,000	50,000
80 LOTS DE 500	40,000
100 LOTS DE 400	40,000
150 LOTS DE 300	45,000
250 LOTS DE 200	50,000
325 LOTS DE 100	32,500
11,000 LOTS DE 50	550,000
Total, 12,000 lots gagnants s'élevant à	$1,500,000

Les chances pour les lots gagnants sont dans la proportion de un à cinq.

PRIX DES BILLETS :

Billets entiers, $50; moitié de billets, $25; dixièmes, $5; 11 billets entiers, $500; 22 demi-billets, $1,000; 113 billets entiers, $5,000; 227 billets entiers, $10,000. Aucun escompte n'est accordé pour moins de $500 à la fois.

Le quatrième grand concert sera dirigé, sous tous les rapports, comme l'ont été les trois premiers, et le tirage se fera en personne, et l'argent est en caisse prêt à payer. Les billets expédiés de ce bureau. Frais de port, à tous ceux qui en feront la demande.

On s'occupera des commandes de billets et des demandes d'agence dans l'ordre où elles seront été reçues, et la Direction espère qu'elles seront envoyées promptement ainsi qu'il n'y ait de part et d'autre de désappointement ni de temps perdu. Des conditions libérales seront faites à ceux qui achètent pour revendre. Tous les agents sont formellement requis de rendre leurs comptes et de renvoyer les billets invendus pour le 20 mars.

THOS. E. BRAMLETTE,

Agent de la Bibliothèque Publique du Kentucky et Directeur du Grand Concert Tombola, Bâtisse de la Bibliothèque Publique, Louisville, Kentucky. 20 déc—1m—D&J

L'Union Française.

Bureaux, rue St. Louis No. 9, Nouvelle-Orléans.

LES demandes pour TRAVAILLEURS, OUVRIERS et EMPLOYÉS sont reçues tous les jours, de 9 heures A. M. à 4 heures P. M.

Le Cours d'Anglais gratuit, a lieu régulièrement le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, à 7 heures et demie du soir. 2 sept—4m—8ps

Compagnie d'Assurance TEUTONIA, DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Bureaux, No. 111 de la rue Gravier.

Assure, aux taux les plus bas, contre les risques d'incendie, de mer et de rivières.

Actif.................................$298,454 60

A. EIMER BADER, Président,
CH. ENGSTFELD, Vice-Président,
GEORGE STROMEYER, Secrétaire.

DIRECTEURS : Henry Abraham, N. A. Baumgarden, Ch. Engstfeld, H. F. Gogreve, Sigmund Stelz, Louis Leonhard, C. H. Miller, Frank Roder, W. B. Schmidt, Isaac Scherck, J. M. Schwartz, W. Weissenbach, A. Eimer Bader, E. F. Del Bondio, M. Frank, Hy. Haller, J. H. Keller, Theo. Lilienthal, J. Rickert, Louis Schneider, R. Seig, Louis Schwartz, J. R. Wilderman, J. Keiffer. 5 oct—1an

E. DECHAMPS,

No. 26, de la rue St-Louis, Nlle-Orléans, —Importateur de—

EAUX-DE-VIE et VINS français. CORDIAUX, ABSINTHE SUISSE, KIRSH, FRUITS A L'EAU-DE-VIE, FRUITS AU JUS. LIQUEURS DU PAYS, &c. Seul agent, aux Etats-Unis, pour la vente du CÉLÈBRE AMER DES PYRÉNÉES. 3 janv 73—1ant'21

Consulat de France.

AVIS MENSUEL—JANVIER 1874.

Sont invitées à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès on d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat :

A. Association de la Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans. Amblard (Mlle) Françoise. B. Burnel (les époux). Bousaguel (la famille). Brunet, Monchâtre. Butler, C. A. Boyer (Mme Vve). Barrière Jean-Pierre. C. Cambon S. Cavaroc C. & fils. Camugli-Vincent. D. Dempas, Mr. Dalle, Jean. Dupart, François. D'Angerot, Alfred. E. Emery (Mme) A. G. Granger Mr. Guiol François. I. Igan Charles & Jean-Marie. L. Lemane, (Mme Clement Vve Madrac). Lepène Jean. L'Hoste (Mme Vve) née Chevrel. M. Montandon François. Météyé Mr. Mogenier Guillaume. Maccarty, frère de Eugène Maccarty, décédé. Magne Jules. O. Offané Marie & Charles Robert. P. Pasturau, cuisinier. Pasturau (Mme) née Jeanne Vallat. Péré, Jean-Marie (confiseur). Plugrin Louis. Plassan (Mlle Marie). Plassan, Louise Eugénie. Plassan Adolphe. Perret Frank. Q. Quilio David. R. Roux (Mme) Vve Barral. Robin (Mme) née Louise Laurier. Robert, Charles et Marie Ottané. Renonard Emile. Rebaud Eugène. T. Tiercelin Pierre Aimé Loys. Teranelly (les époux). Thierry, Auguste et Julien. Tajean, Jean et François. U. Ulman Nathan. V. Vergeron Pierre-Gilbert.

La Chancellerie du Consulat de France à la Nouvelle-Orléans, sise rue St-Louis, No 11, entre celles de Chartres et Vieille-Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi. 1janv—

VENTES JUDICIAIRES.

A. ROCHEREAU & CO. vs THOS. FAUCETT & AL.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 4,940.—En vertu d'un writ de fieri facias contre Thomas Faucett, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai MERCREDI, quatre de février 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Pierre, Villeré et Robert on et la Promenade Carondelet, et désigné par le numéro six de l'îlet numéro Soixante-dix, d'après un plan dressé par Louis Surgi, ci-devant ingénieur civil, daté du 28 février 1840 et déposé au bureau du shérif de cette paroisse.

Le dit terrain mesure, mesure américaine, vingt-trois pieds onze pouces six lignes de face à la rue St-Pierre, sur soixante pieds onze pouces cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, priviléges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Terence Firmin Levasseur, suivant acte au rapport de A. J. Lewis, notaire public en cette ville, en date du 30 avril 1872.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans. 3 ja—3t

GIOVANNI DE MARTINI vs. HENRY BEZOU.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 5,244.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, quatre février 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

UN TERRAIN situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Dumaine, des Remparts, Ste Anne et Bourgogne, et mesurant (mesure américaine) vingt-cinq pieds six pouces de face à la rue Dumaine, trente pieds de largeur derrière, cent quatre-vingt-dix pieds sept pouces de profondeur sur la ligne latérale du côté de la rue des Remparts et la même profondeur sur la ligne à l'opposite. Aussi une portion de terre contigüe sur la ligne latérale mentionnée en dernier lieu un terrain aus-décrit, commençant à la distance de cent huit pieds de la rue Dumaine et avant dix huit pieds sur une ligne parallèle à la dite rue, dix neuf pieds sur une ligne courant vers le fond et parallèle à la rue Dumaine, de là trente pieds six pouces sur une ligne parallèle à la dite rue, au bout de laquelle ligne le terrain décrit en premier lieu commence sa largeur de trente pieds, et dont dernier point le dit terrain mesure, cent soixante-dix pieds sept pouces jusqu'à la ligne du fond. Le tout conformément au plan dressé par C. A. de Armas, ingénieur civil, daté du 5 juin 1858 et annexé à un acte de même date au rapport de A. Boudousquié, ci-devant notaire public en cette ville.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, priviléges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Les bâtisses et améliorations comprennent une spacieuse résidence en briques à deux étages, avec mansardes, couverte en ardoise, portant le No 144 de la rue Dumaine, et une bâtisse en briques, dans la cour, de deux étages; aussi écurie, remise, etc. etc. Le plan sera exposé à la Bourse quelques jours avant la vente.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de William M. Richards, suivant acte au rapport de dit notaire Boudousquié, en date du 5 mai 1858.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 3jan—3t

MOORE JANNEY & HYAMS vs. L. LA LAURIE.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 3,312.—En vertu d'un writ de saisie et vente adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à C. S. Sauvinet, ci-devant shérif, et par celui-ci à moi transféré, je procéderai le SAMEDI, trente et un janvier 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

UN TERRAIN situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Peters, de la Douane, Clinton et Bienville et désigné par le numéro six et mesurant vingt-cinq pieds deux pouces et trois lignes de face sur chacune des rues Peters et Clinton, sur toute la profondeur entre les dites rues.

Cette propriété appartient au défendeur pour en avoir hérité de sa mère, la Dame Delphine Macarty, et suivant acte de partage avec ses cohéritiers, au rapport d'Amédée Ducatel, notaire public en cette ville, en date du 20 avril 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans. 21 déc—2t

Barthelemy Beonbay vs. Joseph W Pearce.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 5,3[illegible].—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI, vingt-six (26) de janvier 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Deux terrains situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet numéro Quatre, borné par les rues Champs Elysées, Robertson, Villeré et Marigny, désignés par les numéros seize et dix-sept, d'après un plan général dressé par le voyer de la ville, le 11 mai 1831 et déposé en l'étude de C. Pollock, ci-devant notaire public en cette ville.

Les dits terrains mesurent chacun, quarante pieds de face à la rue des Champs Elysées sur cent vingt pieds de profondeur. Le No Dix-sept formant l'angle des rues des Champs-Elysées et Villeré.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 24 déc—3t

Joseph Bailly vs. Stephen G. Walden.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 5,46[illegible].—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix-sept (17) de janvier 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Une certaine portion de terre avec un nouveau faubourg Marigny, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Prosper, Annette et l'Avenue St-Bernard, et mesurant, mesure américaine, trente-quatre pieds un pouce et six lignes de face à la rue Claiborne, sur cent quatre-vingt-dix pieds et six lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, priviléges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

La dite portion de terre est formée de la totalité du terrain désigné par le No dix-huit et d'une partie du terrain désigné par le No dix-sept, dans le dit îlet, d'après un plan de A. Castaing, arpenteur, daté du 20 mars 1852, et déposé dans l'étude de A. Chiapella, ci-devant notaire public en cette ville.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Stephen Walden, par acte au rapport d'Eusèbe Bouny, notaire public en cette ville, en date du 27 juin 1872.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans. 16déc—3t

Elizabeth Knahn, veuve de George Sutherling, vs. Léonville Pascal alias Léonville Augustin.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 5,439.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix-sept de janvier 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

UN TERRAIN situé au faubourg Trémé, faisant partie du terrain désigné par le No. Neuf, dans l'îlet No. Soixante et onze, suivant le plan général du dit faubourg, et désigné par le No. Quatorze, suivant plan de Voliquin, arpenteur, daté du 27 déc mbre 1855, déposé dans l'étude de H. Pédesclaux, alors notaire public en cette ville.

Le dit terrain ayant, mesure française, trente-cinq pieds quatre pouces et demi de face à la rue Robertson, sur cent-vingt pieds de profondeur, et trente-cinq pieds neuf pouces de largeur derrière.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, priviléges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Louise Arsène Vitry, par acte au rapport, de Carlisle Pollock, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 21 d'octobre 1859.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans. 16déc—3t

Vins, Liqueurs, Provision, &c.

LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS.

QUEYROUZE & BOIS,

MARCHANDS EN GROS DE

GROCERIES, VINS, LIQUEURS ET **Toutes sortes de Produits de l'Ouest,** Aux Magasins Bleus, Coin Vieille-Levée et Bienville, 17 juil 73—1 an Nlle-Orléans.

J. B. CAMORS & CO., MARCHANDS DE FARINE —ET— Négociants Commissionnaires,

61......RUE TCHOUPITOULAS......61 NOUVELLE-ORLÉANS. 20 juin—1an73

CAZAUX & VERGNOLE

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES

En Vins, Cognacs et Cordiaux, **73......VIEILLE-LEVÉE......73** NOUVELLE-ORLÉANS. 2 mai—1an

BALSAMIQUE des PYRÉNÉES

LIQUEUR HYGIÉNIQUE (approuvée des médecins)

LAURENT LACASSAGNE, (AGENT.)

A vendre chez : QUEYROUZE & BOIS, coin des rues Bienville et Vieille-Levée. CAZAUX & VERGNOLE, No. 73 rue de la Vieille-Levée, et VINCENT BATTOLARA, No 18 rue Dumaine. 22 oct—1an 3tps

BITTER DES ARABES Hygiénique Perfectionné.

(BREVETÉ S. G. D. G.)

Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes, distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est sans contredit l'agent le plus puissant pour réparer l'organisme de la machine la plus immédiate.

Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fait renaître l'appétit et dégage les voies digestives.

N. B.—Ce Bitter est approuvé par l'Académie de Médecine française, et le propriétaire demande qu'on le soumette à l'analyse dans tous les pays. 19 fév—1a

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

500 caisses Bottes, Souliers et Brodequins, 300 douzaines Souliers de Philadelphie, 75 caisses Souliers cousus de Newark.

PAR E. ROGER & CO—Hy. Samory, Encanteur—SAMEDI, le 3 janvier 1874, à 10 heures du matin, il sera vendu, à leur salle d'encan, Nos 45 et 47 rue Decatur (anciennement Vieille-Levée)—

500 caisses Bottes, Souliers et Brodequins, 300 douzaines Souliers de Philadelphie, 75 caisses Newark sewed Boots and Congress.

Formant un bel assortiment de marchandises convenables pour le commerce de la campagne et de la ville et qui sera vendu sans réserve. Conditions à la vente. 1er janv

PAR D. E. MORPHY.

Foin. Foin. Foin.

PAR D. E. MORPHY.—A. E. Morphy, encanteur.—Il sera vendu SAMEDI, 2 janvier 1874, à 11 heures du matin, sur la Levée, au pied de la rue Poydras,—pour le compte de qui il appartiendra.

400 balles Foin.

Conditions—Comptant. 2 ja

RÉNOVATEUR VÉGÉTAL SICILIEN —DE— HALL, POUR LES CHEVEUX.

CHAQUE année augmente la popularité de cette excellente préparation pour les cheveux—popularité qu'il n'est due qu'à son mérite. Nous sommes à même d'assurer nos anciens clients qu'elle est toujours à la hauteur de sa renommée, qu'elle seule donne AUX CHEVEUX GRIS leur couleur primitive, les rend souples et soyeux, nettoie et blanchit la peau. Elle enlève les éruptions et les peaux mortes et, grâce à ses propriétés toniques, fortifie les cheveux et les empêche de tomber.

Elle épaissit la chevelure; dans la calvitie elle rend aux glandes capillaires leur première vigueur et fait repousser les cheveux, excepté dans l'extrême vieillesse. C'est la préparation la plus économique qui ait jamais été employée, et exige moins d'applications. A. A. Hayes, inspecteur de l'Etat du Massachusetts, s'exprime ainsi, en en parlant : les matières sont pures, d'excellente qualité et choisies avec soin; je la considère comme la MEILLEURE PRÉPARATION.

En vente chez tous les pharmaciens et tous les marchands de médicaments.

PRIX UNE PIASTRE.

TEINTURE DE BUCKINGHAM POUR LES FAVORIS.

Notre rénovateur exigeant trop de temps et trop de soins en tant qu'il s'agit des favoris, nous avons composé une teinture qui atteint rapidement le même résultat. L'application en est facile et la couleur ne s'efface pas. A vendre par tous les pharmaciens. Prix, cinquante cents.

Fabriqué par R. P. HALL & Co., NASHUA, N. H.

27 sept—1an

Bureaux du Board des Assureurs

Nlle-Orléans, 12 décembre 1873.

ATTENDU qu'il existe une grande incertitude dans tout le pays et qu'il est continuellement adressé des demandes à des membres du Board, par la poste et autrement, relativement aux compagnies d'assurance qui appartiennent au Board, ce qui cause de grands inconvénients et des pertes de temps pour les personnes auxquelles ces questions sont adressées,

Il est résolu, que pour l'information de ceux que cela peut concerner, le secrétaire est chargé de dresser immédiatement une liste officielle des compagnies locales qui constituent le Board des Assureurs de la Nouvelle-Orléans et de la publier dans les journaux qui ont la plus grande circulation.

Conformément à la susdite résolution, la liste suivante est publiée; elle contient les noms de toutes les compagnies locales qui sont membres du Board des Assureurs de la Nlle-Orléans :

New Orleans Mutual Insurance Company, J. Tuyes, Président. Merchants Mutual Insurance Company, P. Fourchy, Président. Sun Mutual Insurance Company, James I. Day, Président. Crescent Mutual Insurance Company, Thomas A. Adams, Président. New Orleans Mutual Insurance Association, M. Musson, Président. Home Mutual Insurance Company, A. Brother, Président. Louisiana Mutual Insurance Company, Chas. Briggs, Président. Factors' and Traders' Insurance Company, Hamilton Doane, Président. Mechanics and Traders' Insurance Company, L. Cornu, Président. Commercial Insurance Company, J. H. Oglesby, Président. Teutonia Insurance Company, Chas. Engstfeld, Président. Germania Insurance Company, D. Michel, Président. Union Insurance Company, A. Chiapella, Président. Delta Insurance Company, E. Ganucheau, Vice-Président. Hibernia Insurance Company, Chas. Roman, Président. People's Insurance Company, R. M. Davis, Président. Hope Insurance Company, H. Peychaud, Président.

A. BROTHER, Président. GEO. MATHER, Secrétaire. 19 déc—1m v&d

Louisiana State University, A BATON-ROUGE, LOUISIANE.

ORGANISATION MILITAIRE.

LA 13e session commencera le premier LUNDI d'octobre prochain, et se terminera le dernier MERCREDI de juin 1874.

Le corps enseignant se compose de professeurs éminents pour toutes les branches de la littérature et des sciences. Les études se composent d'un Cours préparatoire et d'un Cours académique, de génie civil, de commerce, des langues anciennes et modernes, les mathématiques et leur application à la physique, la chimie, le dessin, la géologie, la minéralogie, la botanique, la philosophie, l'histoire, la tenue des livres, la tactique militaire (infanterie et artillerie).

L'Université possède une Bibliothèque de 11 000 volumes, de Cabinets de physique et de chimie, des Modèles de machines, des Instruments pour le relevé des plans, des mappes, dessins, cartes, herbiers, musées, peintures, gravures, photographies, etc.

L'étude de la topographie, de la géologie et de la botanique de la Louisiane, est confiée à des professeurs de l'Université qui s'y consacrent de plus quatre ans, ce qui offre aux élèves d'inappréciables avantages.

L'organisation de l'Université est toute militaire, et la discipline y est stricte sans être trop sévère. Le collége possède des équipements pour l'armement complet de 100 élèves, plus quatre pièces d'artillerie. Exercices militaires tous les jours.

L'uniforme : Pantalon gris, tunique de même couleur, et képi bleu foncé.

Les élèves logent et prennent leurs repas dans les bâtiments de l'Université.

Le service médical est confié à un médecin expérimenté.

L'Université est située dans un quartier salubre de Baton-Rouge.

Pour être admis au Cours préparatoire, il faut avoir plus de 15 ans et savoir les éléments de la grammaire anglaise, de l'arithmétique, de la grammaire anglaise et de la géographie.

Pour être admis au Cours académique, il faut, en outre, avoir une certaine connaissance de l'algèbre, de la géométrie, de la trigonométrie, de la grammaire latine, pouvoir traduire les Commentaires de César, Virgile, Ciceron, un peu de grec, ou, à défaut de grec, avoir une certaine connaissance du français.

On reçoit des élèves des autres Etats, et de préférence à l'ouverture des Cours.

Les neuf mois de session coûtent :

Enseignement, bibliothèque, médecin	$100 00
Pension et domestiques	200 00
Blanchissage	30 00
Chauffage et éclairage	30 00
Livres, papier, etc	20 00
Meubles	10 00
Dépenses éventuelles	10 00
Trois uniformes	60 00
Dépôt	10 00
Dépense totale	$470 00

D. F. BOYD, Surintendant. 20 mai—4m

FONDERIE SHAKESPEARE, RUE GIROD,

Entre les rues Baronne et Dryades, Nlle-Orléans.

JOS. A. SHAKESPEARE, A. SMITH, S. SWOOP, **SHAKESPEARE, SMITH & CO.,** —Successeurs de— GEDDES, SHAKESPEARE & CO.,

FONDEURS de fer et de cuivre, Fabricants de toute espèce de Machines à vapeur, Moulins à sucre, Machines à centrifuge, Moulins à scie, Machines à égrener, Moulins à coton, Grilles de magasins, Colonnes, Ventilateurs et Poids de chassis. 4janv73—1an

ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, A LA CLOTURE DES AFFAIRES, **Le 20 Décembre 1873.**

ACTIF.

Prêts et escomptes		$785,250 58
Bonds des Etats-Unis		466,000 00
Primes sur Bonds des Etats Unis et sur or		73,141 50
Diverses Actions		17,772 50
Dû par Banques et Banquiers		17,902 06
Propriété foncière, meubles et installations		26,075 68
Dépenses courantes		21,115 37
Taxes payées		6,405 79
Changes et Profits et Pertes		12,959 92
Billets du Trésor (Legal Tenders)	220,000 00	
Billets de Banques Nationales	8 390 00	
Or	8,236 51	
Chèques sur Banques locales payables en currency	114,556 49	351,182 00
		$1,747,816 42

PASSIF.

Capital payé	$500,000 00
Surplus	13,831 76
Circulation	419,000 00
Dépôts	464,314 83
Chèques du Caissier	27,277 84
Escomptes, Intérêt, et Change	77,640 77
Dû à Banques et Banquiers	195,377 42
Dividendes non-réclamés	871 80
	$1,747,816 42

PAUL FOURCHY, Président. JOSEPH MITCHELL, Caissier.

ADOLPH MEYER, PIERRE MASPERO, JOHN D. COBB, Directeurs. 21 déc—3t—PP

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN, MARKS & Co

26 pièces Tamise noire, Bengaline et Bombazine. 12 " Lowell".

Pour le compte de qui il appartiendra.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.—A. LEVY, encanteur.—Salle de vente, No 28 de la rue de Chartres.—LUNDI, 5 janvier, à midi, il sera vendu—

16 pièces tamise noire, 6 " bengaline, 4 " bombazine Paramatta, 12 " Lowells, } avariées.

Conditions à la vente. 1er janv—1,45

PAR G. DE FERIET & CO.

MEUBLES! MEUBLES!! MEUBLES!!!

Tout le contenu d'un des plus beaux hôtels de premier ordre des Etats-Unis.—Vente à l'enchère publique, sans aucune réserve ou limite.

Attention, propriétaires de maisons, d'hôtels et de restaurants!

Meubles de salon, de salle à manger et de chambres à coucher, en bois de rose, acajou et noyer.—Installations de gaz, linge d'hôtel, verrerie, faïence, etc., etc.

PAR G. DE FERIET & CO.—JNO. G. MONROSE encanteur.—Bureaux, No 50 de la rue Royale—JEUDI, 20 janvier 1874, à 10 heures du matin, et les jours suivants, il sera vendu, à l'enchère publique, jusqu'à ce que le tout soit vendu—TOUT LE CONTENU DE L'HOTEL ST-LOUIS, un des hôtels des Etats-Unis dont le mobilier a le plus coûté et se compose de :

Magnifiques meubles de salon, de salle à manger et de chambres à coucher, en bois de rose, en acajou et en noyer; verrerie, faïence et plaqué, linge de chambres et de salle à manger, tapis, glaces, etc., etc., etc.

Conditions—Comptant. Billets du Trésor des Etats-Unis.

On peut se procurer des catalogues aux bureaux des encanteurs. 27 déc

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.

RAPPORT ANNUEL—1873.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de présenter aux Sociétaires le résumé de ses travaux expirant le 30 novembre 1873.

Rapport du Trésorier.

La balance en caisse, au 24 novembre 1872, était de		$1,023 11
Encaissé depuis cette époque :		
Pour quotités d'admissions, reçues du Collecteur	$13,072 00	
Reçu comme don de Société Laïre	100 00	
Reçu, pour deux scripts d'assurance	10 00	
Reçu, provenant de la vente d'un vieux poêle	2 00	$13,193 00
Total des recettes		$14,216 11
A déduire pour les dépenses pendant le même temps :		
Payé, pour assurance de l'Asile et son contenu	$131 75	
Payé, au Gardien de l'Asile, pour soins donnés aux malades, leur nourriture, celle des pensionnaires, ses appointements, etc. pour blanchissage	2,228 45	
Payé aux Médecins leurs honoraires	1,000 00	
Payé aux Pharmaciens	1,472 [illegible]	
Payé au Secrétaire	300 00	
Payé, pour annonces, registres, frais de bureau	280 45	
Payé au Collecteur, sa commission	1,120 25	
Payé, pour 402 bons de secours	2,080 00	
Payé, pour réparation à l'Asile et aux tombeaux	1,779 51	
Payé, pour différents ustensiles de cuisine	136 47	
Payé, pour linge, confection de sommiers, etc	374 25	
Payé, pour provisions diverses	23 50	
Payé aux Water Works et pour charbon et gaz	22 00	
Payé, pour inhumations	216 00	
Payé, pour funérailles	512 00	
Payé, pour remboursements d'admissions	36 00	$13,374 43
Balance en caisse ce jour		$841 68

Caisse de Bienfaisance.

Cette caisse, fondée pour permettre à nos compatriotes dont les moyens pécuniaires sont trop restreints d'entrer dans notre société, a été ouverte par la souscription de 61 membres honoraires, ayant fourni de ce fait la somme de | $732 00
A laquelle il convient d'ajouter, ce montant net du bal donné par la Société | 718 20
Total | $1450 20
A déduire pour 72 admissions à 11 00, dont le produit a été versé dans la caisse de la mutualité | 572 00
Restant à la caisse de bienfaisance | $878 20

Actif de la Société.

L'Asile et ses dépendances, les différents tombeaux ou terrains au Cimetière St-Louis, 3me District, s'élèvent à environ	$67,510 00
L'estimation des meubles, lingerie, ustensiles de cuisine, la pharmacie, ses accessoires et les médicaments	4,820 00
Représentant un total de	$72,330 00
Sur lequel il est encore dû par la Société 55 actions, soit	550 00
Actif net	$71,780 00

Rapport du Comité d'Admission.

La Société se composait, en novembre 1872, de	1,160 membres.
Perdus sur ce nombre :	
Décédés à l'Asile	16
Décédés à domicile	8
Démissionnaires	14
Rayés aux assemblées générales	142 / 189
Restant de l'ancien effectif	971 membres.
Reçus depuis la même époque	217
Donnant l'effectif actuel de	1,188
Classés ainsi qu'il suit :	
Pensionnaires à l'Asile	5
Anciens membres honoraires	1
Sociétaires suspendus, complétant à l'effectif	5
Fils de Sociétaires, payant quotités	8
Veuves de Sociétaires	17
Membres actifs	1,152 total égal 1,188.

Service Médical.

Le rapport du Dr. Touatre constate qu'il a soigné à l'Asile 230 Sociétaires, qui sont restés 3109 journées donnant environ 13 journées par malade; de plus, ses rapports nous démontrent qu'il a fait à domicile 1440 visites dans le 2ème District; ceux des Docteurs Faget et de Roaldès ils en accusent 289 visites pour le 3ème et 1er Districts; enfin, le 2ème District, confié à M. A. de Roaldès, la pharmacie du Comité de Surveillance, composé à tour de rôle par quinzaine des membres du Conseil, n'ont dû donner une plainte contre le service médical et administratif.

Le service administratif, pour l'année 1874, se compose ainsi qu'il suit d'après le procès-verbal d'élection du 30 novembre :

MM. Barbier, Président, 342, rue Dumaine. J. Tujague, Vice-Président, 14, rue Chartres. J. L. Sevol, Trésorier, rue de Chartres, 210. J. Schweitzer, 106 Royale. A. Paris, 86, Bourgogne. J. Leblanc, 36, Vieille-Levée. J. Sénac, 1, Ste Anne. J. Manaud, coin Poydras et Remparts. E. Braquet, 45, au Marché Poydras. M. Borie, 172, rue d'Orléans. M. C. Rouyer, coin Toulouse et Chartres. J. Rivard, 113, rue St Pierre. — Formant le comité des finances. Formant le comité de secours. Comité d'admission.

Messieurs les Sociétaires sont informés des nominations suivantes :

Secrétaire—A. Barbier, 342, Robertson. Collecteur—F. S. Chabert, 534, rue de Chartres. Gardien de l'Asile—P. Dufaut. Médecins—Pour l'Asile et le 2ème District : Dr. J. Touatre, rue Dumaine, 142. Pour le 1er et le 3ème Districts : Dr. H. d'Aquin, 195, Villeré. Pour le 3ème District : Dr. A. de Roaldès, 249, Remparts.

Les Pharmaciens sont les mêmes que pour l'année dernière, en y ajoutant, cependant, M. Henry Menage, encoignure Johnson et Bayou.

Nouvelle-Orléans, 15 décembre 1873. Ordre du Président, Le Secrétaire, A. BARBIER. 19 déc—3t

Bureaux de l'Union Française.

Nouvelle-Orléans, 14 décembre 1873.

A Messieurs les Membres Sociétaires de l'Union Française :

Le Conseil de direction a l'honneur de vous présenter le rapport suivant, résumant les opérations de la Société pour l'année écoulée.

Depuis le 1er novembre 1872, le nombre des personnes qui se sont présentées pour solliciter des secours ou être aidées à trouver de l'emploi, a été de :

Hommes 552, Femmes 67 — 619

Sur lesquelles ont été placées, tant en ville qu'à la campagne :

Hommes 247, Femmes 59 — 306

Le bureau a délivré aux nécessiteux, pour pension et logement, 196 bons, ce qui constitue 196 logements et 396 repas.

Les bons sollicités pour soins médicaux et accordés par les docteurs de la Société, ont été de 44. Les médicaments ont été fournis gratuitement par MM. les pharmaciens Aug. Jas et P. Cusachs.

Les cas d'urgence ont occasionné un débours de $71, délivrés à des veuves, à des vieillards, et pour couvrir quelques frais de déplacement de plusieurs sollicitants.

Le cours d'anglais gratuit a fonctionné régulièrement; il continue toujours 3 fois par semaine. Le nombre des élèves inscrits a été de 172; sur lesquels beaucoup ont dû être rayés pour manque d'assiduité au cours sans raison valable; pour cause d'absence, ou par suite d'occupation nouvelle ne leur laissant plus leur liberté aux heures voulues. Toutefois, le nombre des élèves qui suivent ce cours régulièrement est en moyenne de 20 à 30.

En outre de ce qui précède, des services de toute sorte ont été journellement rendus par la Société. Ces services sont de nature trop diverses pour que nous puissions en faire l'énumération. Ils consistent principalement en renseignements fournis, courses et correspondances faites au profit des émigrants, appui de la Société pour faire entrer des malheureux dans les hôpitaux ou maisons de secours.

Nous ne croyons pas devoir terminer cette revue des services rendus par l'Union Française, sans ajouter quelques mots.

Malgré les difficultés qu'a à vaincre à son début toute œuvre purement philanthropique, surtout lorsqu'elle opère dans un milieu si profondément troublé qu'est la Nouvelle-Orléans, nous croyons pouvoir affirmer que l'Union Française a été à la hauteur du but que ses fondateurs s'étaient proposé. Il a suffisamment prouvé sa raison d'être en combinant une lacune qui existait dans le domaine de la bienfaisance collective et qui avait frappé plus d'un de nous. Aussi, quoique nous ne comptons, pour la deuxième année, sur le concours de tous ceux qui savent combien a l'étranger les premiers pas sont difficiles. Ils ne voudront pas refuser leur obole à notre œuvre si éminemment utile, si éminemment française.

Le Président, H. SALOMON,
Le Trésorier, J. B. SEGUIN,
Le Secrétaire, A. GÉRARD.

Après la lecture du présent rapport, motion est faite et adoptée à l'unanimité de voter des remerciements à MM. Landry, Hava, Dorac et de Bausset, docteurs médecins, et à MM. Jas et Cusachs, pharmaciens, pour soins ou médicaments gratuits donnés pour compte de la Société. 24 déc—4t

Compagnie d'Assurance Hope, DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

INCORPORÉE EN AVRIL 1857.

Bureau, No 21, rue du Camp.

Capital payé...........................$250,000 00

MONTANT des DIVIDENDES

PAYÉS..380,921 60

Actif..276,069 43

LA Compagnie assure contre les risques de Feu, de Mer et de Rivières, aux plus bas taux, et accorde aux assurés le privilége de choisir entre une remise au comptant sur leurs primes, ou une participation dans les profits.

L'assuré, quelque petite que soit sa prime, peut donc avoir un intérêt dans les profits sans être actionnaire.

Les pertes sont réglées promptement et équitablement.

H. PEYCHAUD, Président, JNO. I. ADAMS, Vice-Président, LOUIS BARNETT, Secrétaire. 3août—D—PP